



Heritage grand mère paternelle

Par **sanderwan**, le **10/10/2015 à 16:51**

Bonjour,
ma grand mère paternelle est décédée (veuve) elle avait 8 enfants dont mon papa décédé quelques mois avant elle et 2 autres garçons également décédés avant elle avec enfants aussi. Avions nous ma soeur et moi droit à la part de mon papa, fils de ma grand mère ? Ma grand mère n'était pas propriétaire d'une maison mais avait des économies et assurances vie. Les mois ont passés et ni oncles et tantes, fratrie de mon papa, ne sont venus vers nous. Du fait que ma grand mère n'avait pas de bien immobilier je suppose que mes tantes et oncles n'ont pas eu besoin de passer chez notaire pour se distribuer les économies de ma grand-mère. Si ma soeur et moi avons droit à la part de notre père auprès de qui s'adresser pour l'obtenir ? Notaire ? Les frères et les soeurs de mon papa ? Je précise que j'avais également un frère, décédé à ce jour. Je vous remercie par avance pour votre réponse. Cordialement

Par **serge74**, le **10/10/2015 à 16:53**

bonjour,
vous avez bien le droit à la part de votre père.
si les sommes ne sont pas très faibles, il a fallu passer devant un notaire, donc c'est à lui qu'il faut s'adresser.

Par **sanderwan**, le **10/10/2015 à 17:02**

Merci beaucoup pour votre réponse Serge 74. Ma maman nous en a parlé et comptait se renseigner de son côté. Encore merci en vous souhaitant un bon week end. Cordialement